

AVIS DE COURSE

BATICUP ATLANTIQUE
14 et 15 septembre 2018
Baie de La Baule, Pornichet, Le Pouliguen
CNBPP
Grade 5A

ORGANISATION : L'épreuve est organisée par le Cercle Nautique La Baule, Pornichet, Le Pouliguen conjointement avec la Fédération du Bâtiment de Loire Atlantique.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) ,2017-2020
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La réglementation des Affaires Maritimes division 240 relative à l'armement des navires de plaisance, navigation à moins de 6 miles d'un abri.
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les régies Osiris 2018
- 1.6 Etre membre de la Fédération du Bâtiment de Loire-Atlantique, (Le dossier d'inscription à la BATICUP 44 à retirer auprès de Fédération du Bâtiment de Loire-Atlantique.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1.1 La régata est ouverte aux voiliers de course-croisière habitables monocoques (voir 3.1.3) dont les équipages sont :

- adhérents de la Fédération du Bâtiment ou des Travaux Publics de Loire-Atlantique
 - adhérents des Fédérations des autres départements de la région des Pays de la Loire ou Bretagne.
 - adhérents du BATICLUB 44
 - membres de Cabinet d'Architectes Bureaux d'Études ou Fournisseurs en relation directe avec la Fédération du Bâtiment.
- chaque équipage ne pourra avoir plus d'un tiers de ses membres n'appartenant pas au secteur du bâtiment tel que défini ci-dessus.

3.1.2 Ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de

navigation côtière de la Division 240.

3.1.3 A tous les bateaux du système à handicap HN (Osiris Habitable) d'une longueur minimum de 8.50 m et d'une longueur maximale de 15,5 m. (hors régates/classe L)

3.1.4 Pour les opérations préalables de jauge prendre contact avec Maurice VIAUD
courriel : maurice.viaud@free.fr.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire et régler les frais d'inscription au BATICLUB 44.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs si nécessaire, l'autorisation de port de publicité le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents ne possédant pas une licence FFV Voile 2018 doivent prendre une licence journalière auprès du CNBPP et fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Suivant dossier de BATICLUB 44

5. PROGRAMME

Vendredi 14 septembre 2018

12h00 à 13h30 : accueil des concurrents au PC course du Port de Pornichet pour confirmation des inscriptions

13h45 : briefing

14h30 : mise à disposition du Comité de Course pour courses à suivre (Parcours construits)

20h00 : dîner des équipages

Samedi 15 septembre 2018

8h00 : petit déjeuner des concurrents au PC Course du CNBPP

9h30 : mise à disposition du Comité de Course pour parcours côtiers. (Paniers repas embarqués)

20h00 : proclamation des résultats et soirée de clôture

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la confirmation des inscriptions le 14 septembre 2018.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type :

- Parcours banane en baie du Pouliguen
- Parcours côtier à définir suivant la météo et l'orientation du vent avec départ et arrivée en baie.

8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

8.3 Classement général suivant système de points à minima, toutes les courses sont prises en compte avec :

- Coefficient de 1,5 pour les parcours côtiers.
- Coefficient de 1 pour les parcours construits.

8.4 2 groupes de classements en fonction des ratings.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port de Pornichet, Capitainerie tél : 02 40 61 03 20 ou VHF 09. Place de port prise en charge par l'organisation du 13 septembre au soir au dimanche 16 septembre au matin.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter: BATICLUB 44 c/o Fédération du Bâtiment de Loire -Atlantique 37bis Quai de Versailles 44000 NANTES tél 0240202300 Pour l'organisation technique : CNBPP - 77 rue François Bougouin - 44510 LE POULIGUEN – tél : 0240423211 / web : www.cnbpp.fr / contact@cnbpp.fr

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Services offerts au CNBPP

- Hébergement (30 lits)

Les services sont sur réservation préalable.

C.N.B.P.P
77, rue François BOUGOUIN
44510 Le Pouliguen
Tél : 02 40 42 32 11
Email : contact@cnbpp.fr
www.cnbpp

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris –

email: jury.appel@ffvoile.fr